

Dossier d'inscription

Financement:

(selon le statut: étudiant, salarié,
demandeur d'emploi, autre)
Renseignements auprès du
secrétariat du CREPS

Certification

Obtention du diplôme par la réussite aux
épreuves certificatives validant les
différentes unités capitalisables:

UC1: Concevoir un projet d'action

UC2: Coordonner la mise en œuvre d'un
projet d'action

UC3: Conduire une démarche de
perfectionnement en athlétisme

UC4: Encadrer l'athlétisme en toute
sécurité

Ces épreuves certificatives s'appuient sur
des situations d'évaluation en activité et sur
la production de documents écrits
(conception et mise en œuvre de projets)

Se préinscrire en ligne:

Site du CREPS:

<http://www.creps-wattignies.fr/pre-inscription-en-formation>

Renseignements complémentaires:

*CREPS de Wattignies
11, rue de l'Yser BP 49
59635 Wattignies – cedex*

*Frédéric Sacco (03 20 62 08 10 poste 0890),
responsable pédagogique de la formation
Frederic.sacco@creps-wattignies.sports.gouv.fr*



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



Athlétisme

**Diplôme d'Etat de la Jeunesse,
de l'Education populaire et du
Sport (D.E.J.E.P.S.)**

Perfectionnement sportif

**Mention athlétisme et
disciplines associées**

Conditions d'inscription

Toute personne âgée de 18 ans et plus, impliquée dans le milieu athlétique ayant une expérience d'encadrement

En particulier:

- Salariés (contrat de professionnalisation, CAE)
- Demandeurs d'emploi
- Sportifs inscrits ou ayant été inscrits dans la filière d'accès au sport de haut niveau

Niveau requis

- Etre titulaire du PSC1
- Avoir passé avec succès les tests techniques et pédagogiques du 06 septembre 2017 (vérification des exigences préalables) ou en être dispensé (en possession d'un diplôme fédéral)

Prérogatives du diplôme

Dans l'exercice de ces missions, le titulaire du DEJEPS peut:

- entraîner de manière polyvalente dans les clubs affiliés à la FFA ou dans d'autres structures
- assurer des fonctions de coordonnateur d'entraînement, des responsabilités techniques au sein des clubs, comités départementaux ou de ligues régionales.
- Conduire des actions de formation de cadres
- Contribuer au développement de sa structure par la conduite de projets

Echéances

- Inscription au plus tard: **avril au 21 juillet 2017**
- Tests techniques et pédagogiques (VEP): **06 septembre 2017**
- Epreuves de sélection: **07 et 08 septembre 2017**
- formation: **du 18 sept 2017 au 31 octobre 2018**

La formation

Informations générales:

- Formation en alternance par UC (unités capitalisables)
- 1200 heures dont 530 h en centre et 670 h en structure ou ligue
- Rythme: 1 semaine sur 2 du lundi 13h30 au vendredi 12h
- Frais de dossier des tests (VEP): 30 €
- Frais de formation:
 - 4879,50 € (salarié) dont 30 € d'inscription
 - 4535 € (financement personnel) dont 30 € d'inscription

Contenu:

- Conception et mise en œuvre de projets visant au développement de la structure
- Démarches d'apprentissage de l'initiation au perfectionnement
- Conduite de l'entraînement
- Conduite d'actions de formation de cadres
- Stage en structure sous tutorat